

AUTO ECOLE LES SAULES
15 RUE CHANDIGARDH
94310 ORLY
Tél : 01 48 53 36 74
autoecolelessaules@gmail.com
Numéro de Siret 391 097 292 00026
Numéro d'activité : 11941010194
APE/NAF 8553Z
N° agrément : E020 94 042 20
TVA Intra : FR 64 391097292

LES PARCOURS DE LA FORMATION B VERS A1

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

CARACTERISTIQUES

	FORMATION DISPENSEE
Véhicule utilisé	• Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.
Enseignement	• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A et A1 en cours de validité. • Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	• Module théorie	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquences 2	2 heures	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 Heures	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.